Ce document est fourni à titre purement informatif et ne constitue en aucun cas un conseil juridique

Application du règlement DORA
Règlement délégué (UE) 2025/532

Que retenir pour un prestataire tiers des services TIC ?

Mathias | Avocats

DORA - Règlement délégué (UE) 2025/532

Quel contexte ?

2 juillet 2025 → Dans le cadre de l'application concrète du règlement DORA, publication par le Journal officiel de l'Union européenne du règlement délégué (UE) 2025/532.

2025/532

RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2025/532 DE LA COMMISSION

du 24 mars 2025

complétant le règlement (UE) 2022/2554 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation précisant les éléments qu'une entité financière doit déterminer et évaluer lorsqu'elle sous-traite des services TIC qui soutiennent des fonctions critiques ou importantes

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Consulter le règlement

Quel objet ?

Ce règlement a pour objet de **préciser les éléments que les entités financières doivent évaluer lorsqu'elles sous-traitent des services relatifs aux technologies de l'information et de la communication (TIC) qui supportent des fonctions critiques ou importantes.**

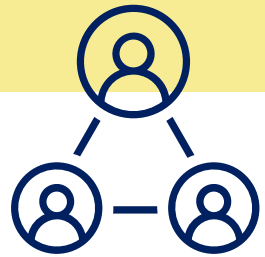

DORA - Règlement délégué (UE) 2025/532

Que négocier ?

Une visibilité complète sur la chaîne de sous-traitance.

Des procédures d'approbation préalable pour les changements.

Des clauses de réversibilités renforcées.

La localisation des données dans l'UE si cela est possible.

Consulter le règlement

Mathias | Avocats

Bonnes pratiques pour les prestataires tiers des services TIC

Repensez vos contrats !

Mathias | Avocats

SE PREPARER ET DEMONTRER SA SOLIDITE

Avant la contractualisation

Prestataires critiques des services TIC

Se préparer et démontrer sa solidité

★★☆

Établir une évaluation documentée de vos sous-traitants :
solidité financière, expertise, sécurité de l'information, contrôles internes, etc.

Transmettre une liste complète des sous-traitants et de leurs localisations

Prévoir des clauses ou annexes relatives au lieu de prestation et de traitement/stockage des données

Mettre en place des procédures internes de surveillance et de gestion des risques TIC au niveau de vos sous-traitants

Prévoir contractuellement la réversibilité : anticiper la transférabilité et la continuité en cas de fin de contrat y compris le format des données

SURVEILLER ET SECURISER

Pendant la contractualisation

Prestataires critiques des services TIC

Surveiller et sécuriser

Garantir des mesures de sécurité TIC robustes et testées

Assurer un **suivi permanent** des services sous-traités et en rendre compte régulièrement à l'entité financière

Garantir à l'entité financière et aux autorités les mêmes **droits d'accès, d'audit et d'inspection pendant la durée de la sous-traitance**

Tenir un **registre actualisé des sous-traitants** et le communiquer **sur demande**

Imposer à ses sous-traitants les mêmes obligations que celles qui lient l'entité financière et le prestataire :

- sécurité TIC et exigences supplémentaires,
- plans d'urgence et niveaux de service obligations de reporting, etc.

ASSURER LA TRANSPARENCE

En cas de changement

Prestataires critiques des services TIC

Assurer de la transparence

Veiller à respecter un préavis raisonnable convenu avec le client

Notifier en amont tout changement significatif
(ex : nouveau sous-traitant, transfert de données, relocalisation, etc.)

Archiver toutes les notifications et décisions pour garantir la traçabilité.

Fournir une analyse d'impact détaillée avec chaque notification ainsi que le plan de remédiation

ASSURER LA CONTINUITE ET LA COOPERATION

En sortie de contrat

Prestataires critiques des services TIC

Assurer la continuité et la coopération

Maintenir la **continuité des services** même en cas de défaillance d'un sous-traitant (s'assurer d'avoir toujours une solution alternative).

Mettre en œuvre un **plan de sortie/réversibilité** structuré pour transférer les services

Coopérer activement, loyalement avec l'entité financière pour assurer une transition fluide

Tester régulièrement le dispositif de réversibilité pour en valider l'efficacité opérationnelle

Protéger la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données pendant leur transfert chez un tiers

Garantir la remise complète des données et systèmes nécessaires au nouvel opérateur

Mathias | Avocats

Besoin d’un accompagnement sur mesure ?

Vos contrats, questionnaires fournisseurs sont-ils prêts ?

NOUS CONTACTER

Mathias Avocats réalise des veilles sur-mesure pour ses clients, selon les thématiques sélectionnées, secteurs d’activités, métiers.

- **Une veille pour vous et vos équipes, chaque mois dans votre boîte mail**
- **Pour en définir le contenu, le format, la périodicité, le tarif : contactez-nous !**

Mathias | Avocats

SUIVEZ VOTRE ACTUALITÉ, ABONNEZ-VOUS !

UNE NEWSLETTER MENSUELLE OFFERTE

L'ACTUALITÉ DÉCRYPTÉE POUR VOUS !

VOIR LES ARTICLES DU BLOG

ENSEMBLE, DÉVELOPPONS VOS PROJETS
ET FORMONS VOS ÉQUIPES !
PARTAGEONS NOS EXPERTISES !

AU QUOTIDIEN

Mathias | Avocats

CONTACTEZ-NOUS !

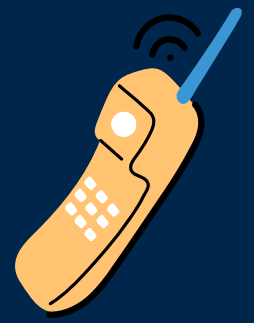

MATHIAS AVOCATS

19 rue Vernier 75017 PARIS

+33 (0)1 43 80 02 01

contact@avocats-mathias.com

https://www.avocats-mathias.com/

@MathiasAvocats